

Réponses du STRASS, Syndicat du Travail au député Andy Kerbrat de la France Insoumise

Liste des questions

1 Avez-vous des attentes concernant les formations politiques (prise de position, soutien, formation, etc.) ?

2 Voici ce que propose aujourd'hui la France insoumise concernant le travail du sexe, est-ce que cela vous paraît satisfaisant ?

3 Qu'y rajouteriez-vous (Notamment en ce qui concerne le droit du travail, la protection sociale, etc.) ?

4 Parvenez-vous à remplir pleinement vos missions ? Quel type de difficulté rencontrez-vous ?

5 Est-ce que vous avez des liens avec d'autres organisations/associations ? Menez-vous des actions conjointes avec ces dernières ?

6 Faites-vous du plaidoyer sur les questions de travail du sexe auprès de formations politiques (Partis, syndicats, etc.) ?

7 Quelle est votre position sur le TDS ? Décrim, légalisation, autre chose ?

8 Que pouvez-vous dire de l'articulation entre la lutte pour les droits des personnes trans et les droits des personnes TDS ? Et en ce qui concerne les parcours migratoires ? Peut-être auriez-vous des données chiffrées ou des constats généraux dont vous pourriez nous faire part ?

9 Concernant l'exploitation sexuelle des mineures, qu'y a-t-il à mettre en place ?

10 Que pensez-vous des assistants sexuels pour les personnes handicapées ?

11 Quels sont les besoins spécifiques pour les personnes qui font du TDS numérique ? Du porno ?

Question 1

Avez-vous des attentes concernant les formations politiques (prise de position, soutien, formation, etc.) ?

Oui.

Globalement, l'ensemble des formations politiques tendent à ignorer les travailleurSEs du sexe ou à les considérer comme un sous-sujet des luttes féministes et LGBTQI.

La plupart des politiques ne nous voient que comme un sujet à risque pour leur carrière qui ne leur apportera rien électoralement. C'est en partie faux, puisque l'électorat jeune et féminin qui vote à gauche est en réalité en attente d'une politique féministe intersectionnelle qui soutient les droits des TDS.

En matière de formation tout est à faire, puisque la plupart ne connaissent rien ni des enjeux, ni de l'histoire du mouvement, ni des luttes, ni des argumentaires et preuves scientifiques pour contrer les fausses représentations et discours anti-droits.

En l'état nous attendons encore un soutien clair et des prises de position en faveur de la décriminalisation du travail sexuel (et donc en comprendre le sens), et l'accès au droit commun, ce qui inclut le droit du travail, et donc le besoin de reconnaître le travail sexuel comme un travail.

Dans l'immédiat, il s'agit déjà d'évaluer la loi de 2016 et ses conséquences sur la précarité, la santé, et l'insécurité des TDS, et de relever les défis de l'ubérisation au sein des diverses industries du sexe, en faveur d'une requalification salariale et de la contractualisation.

Question 2

Voici ce que propose aujourd'hui la France insoumise concernant le travail du sexe, est-ce que cela vous paraît satisfaisant ?

Le programme partagé de la NUPES propose: Chapitre 7 : Égalité et lutte contre les discriminations

Réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes

> Abolir la prostitution et garantir la dignité de la personne, renforcer les moyens dédiés à la lutte contre la traite et les violences liées à la prostitution.

L'avenir en commun propose : Livret n°31 Egalité Femmes-Homme, Chapitre 3 Nos propositions : égaux donc féministes

3.3 Garantir le droit à disposer de son corps et l'accès à la santé

"Nous mettrons également en œuvre une politique réelle de lutte contre les violences liées à la prostitution :

- Mettre en place un programme de protection sanitaire (accompagnement gynécologique et psychologique), garantir l'accès aux droits (notamment au logement et à la justice), permettre la reconversion en garantissant la formation, le logement et un revenu
- Renforcer les équipes de police judiciaire afin de démanteler les réseaux de proxénétisme et de trafic de mineur-es
- Abroger les lois criminalisant l'entraide et la solidarité à l'égard des personnes prostituées
- Former les soignant-es sur les violences spécifiques auxquelles les personnes prostituées sont exposées et renforcer les politiques de santé publique à leur égard"

Le programme de la France Insoumise est pire qu'insuffisant, il est en partie dangereux, car il ne répond pas aux besoins et réalités vécues par les TDS, ne définit pas les concepts qu'il emploie, et vise à amalgamer des situations diverses faisant ainsi le jeu des pires politiques prohibitionnistes et, disons-le, néolibérales, qui s'accommodent très bien de l'idéologie abolitionniste telle que développée via le modèle nordique, qui s'éloigne largement de l'abolitionnisme français et britannique originel basé sur la tolérance, pour aller vers un hygiénisme social suédois punitif et donc contre-productif.

« abolir la prostitution » : qu'est-ce que cela signifie exactement ? Il y a plusieurs courants abolitionnistes, et une différence majeure entre modèle nordique/suédois et abolitionnisme historique contre la réglementation ET contre la prohibition.

Il faudrait que la France Insoumise précise quel abolitionnisme elle entend défendre car ce ne sont pas du tout les mêmes politiques.

Est-ce que « l'abolition de la prostitution » s'inscrit dans une réflexion plus générale pour l'abolition du travail, ou est-ce une politique d'exceptionnalisation du travail sexuel et d'exclusion des travailleurSEs du sexe du reste de la classe des travailleurs ?

Est-ce que « l'abolition de la prostitution » signifie **refuser des droits aux travailleurSEs du sexe**, et notamment refuser de reconnaître le travail sexuel comme travail ce qui pourtant permettrait d'accéder au droit du travail, ou au contraire, est-il possible d'admettre que pour « abolir » une forme d'oppression spécifique, à savoir une exploitation par le travail, on ne peut pas se contenter de réduire le problème à une « exploitation sexuelle » uniquement ? Autrement dit, pour émanciper une catégorie spécifique de travailleurs, ne faut-il pas déjà **utiliser le concept de travail comme central pour comprendre et décrire le rapport de pouvoir qui est en jeu**, comme on l'a fait pour toutes les formes d'oppressions par le travail, en particulier les formes de travail invisibilisés dans la sphère dite privée et domestique de la famille ?

Dans une perspective d'émancipation des travailleurs, pourquoi le travail sexuel serait-il prioritaire à abolir, en comparaison à d'autres formes de travail, comme par exemple le travail de policier, ou de militaire, ou dans l'industrie nucléaire, entre autres exemples ? Qu'est ce qui fait que la prostitution doit être abolie et pas les autres métiers cités ? Et pourquoi n'y a-t-il pas des politiques d'exclusion du droit du travail pour ces autres travailleurs, avec des « parcours de sortie » spécifiques pour qu'ils puissent à peine survivre avec une allocation minable au montant insultant ?

Est-ce la France Insoumise comprend l'évolution sémantique de l'expression « abolition de la prostitution » depuis la fermeture des maisons closes en 1946 ? Comment elle est **perçue comme une expression totalitaire, autoritaire et sécuritaire pour les TDS**, et ce que peuvent ressentir les travailleurSEs du sexe quand on leur parle « d'abolition de la prostitution » sans aucune réflexion sur les vraies contraintes au travail en général pour les femmes et les minorités, aucune solution apportée (le parcours de sortie n'est PAS une solution), aucune perspective de transition vers un système non capitaliste et non patriarcal, et que cette formulation ne relève que d'une **stratégie de communication pour justifier des interventions policières, administratives, judiciaires, sociales de contrôle d'une population**, au sens pastoral et biopolitique (Foucault), historiquement issues du christianisme social et de la réforme des femmes déchues qu'il faut sortir de leur

vie de pêché et remettre sur le droit chemin, et jamais pensées avec et pour les personnes concernées qui en ont marre des approches morales et jugeantes qui n'aident en rien matériellement, mais ne font que rassurer hypocritement le législateur sur sa bonne moralité?

Est-ce que la France Insoumise comprend en quoi « l'abolition de la prostitution » est parfaitement compatible en l'état avec des **politiques néolibérales autoritaires qui préfèrent individualiser des problématiques sociales en gommant les causes structurelles des oppressions et en faisant reposer sur la « vulnérabilité » des personnes le problème** ? Est-ce que la France Insoumise comprend en quoi essentialiser « LA prostitution » comme une donnée figée et cause de toutes nos oppressions est problématique ? Est-ce que la France Insoumise comprend l'instrumentalisation en cours de la question de l'oppression des TDS et de ladite « exploitation sexuelle » **à des fins fémonationalistes, et à des fins de politiques racistes** de fermeture des frontières ? Est-ce que la France Insoumise comprend que « l'abolition de la prostitution », en particulier sous sa forme « modèle nordique » permet d'accompagner des politiques de gentrification des centre-villes, de nettoyage social, et de spéculation immobilière au profit des propriétaires qui veulent gagner de la plus-value sur leurs investissements fonciers?

Est-ce que la France Insoumise comprend que les politiques actuelles pour « abolir la prostitution » n'abolissent rien du tout, et ne font que précariser à mort les travailleurSEs du sexe, que nous sommes toujours plus nombreuSEs au contraire en réalité, à cause des politiques d'austérité et de discriminations ?

Est-ce que la France Insoumise comprend que pour beaucoup de travailleurSEs du sexe la « prostitution » n'est pas le problème numéro 1, mais plutôt la solution, à d'autres problèmes bien plus graves comme la pauvreté, l'exclusion sociale, les discriminations ?

« garantir la dignité de la personne » : comment est-ce que la France Insoumise définit le concept de dignité, et comment le mobilise-t' elle politiquement ?

Pour vous aider nous vous conseillons la lecture de l'article de Sarah Marie Mafessoli <https://shs.cairn.info/revue-esprit-2013-10-page-41?lang=fr>

Il s'agit en effet de savoir si la dignité est un concept qui donne le pouvoir aux individus de décider par eux-mêmes des moyens et outils de leur émancipation, dans une compréhension de la dignité comme quelque chose qui protège et libère d'une oppression extérieure à la personne. Ou bien si le concept de dignité est utilisé pour libérer les personnes contre elles-mêmes en **les considérant comme trop aliénées** pour comprendre que leur comportement nuit à leur propre

dignité.

En sachant que de manière générale, c'est la première conception qui prévaut en droit français, avec deux exceptions majeures, qui sont « la prostitution » et le « lancer de nains » pour lesquels c'est la deuxième conception de la dignité qui prévaut.

Est-ce que la France Insoumise peut penser que dans les deux cas de l'interdiction du « lancer de nains » et de « la prostitution », ces interdictions ont été contestées juridiquement par des personnes concernées, sans que des réponses efficaces aient été apportées pour répondre aux conséquences notamment en termes de précarisation accrues, et que des deux poids deux mesures sont maintenus quand des personnes de petites taille sont utilisées comme divertissement « passe partout » à la télévision, tout comme des formes de travail sexuel au service des plus puissants ne sont pas inquiétées comme celles s'exerçant dans la rue ou les bois ?

La mobilisation du concept de dignité n'est donc il pas dépendant du contexte politique et des rapports de force pour définir en réalité ce qui est moralement acceptable pour la société, plutôt que décrire ce qui est matériellement acceptable pour les personnes elles-mêmes en rapport à leurs moyens d'existence et options économiques ?

En ce sens « l'abolition de la prostitution » est selon nous incompatible avec la « garantie de la dignité » de nos personnes puisqu'elle consiste principalement à nous précariser, et encourager notre mort sociale, quand ce n'est pas notre mort physique, avec l'augmentation des suicides, des addictions, des meurtres et violences, et des contaminations/maladies.

« renforcer les moyens dédiés à la lutte contre la traite » : est-ce que la France Insoumise comprend en quoi consiste la « lutte contre la traite » en France aujourd'hui ? A savoir, une lutte contre « la prostitution » et une lutte contre l'immigration.

Le problème ne réside donc pas tant d'un « manque de moyens », mais de savoir de quels moyens on parle et pour quelles actions. Actuellement, l'arsenal répressif est plus que complet puisque la police et la justice répriment davantage le proxénétisme que la traite, ce qui apparait contre-productif puisque des moyens sont détournés de l'objectif de la lutte contre la traite ou de l'exploitation des mineurs, majoritairement pour des affaires de location d'appartements.

En revanche, ce qui manque cruellement pour une lutte plus efficace contre la traite, ce ne sont pas les moyens répressifs, mais **les moyens pour protéger les victimes.**

Voici les revendications du STRASS pour lutter contre la traite des êtres humains :

- 1) **Un mécanisme national de référence** comme préconisé par la CNCDH (Commission Nationale Consultative sur les Droits de l'Homme) pour identifier les victimes, en collaboration par exemple avec des ONG spécialisées dans l'accompagnement des victimes. Actuellement l'identification des victimes de traite aux fins d'exploitation sexuelle passe par la police...
- 2) **Une meilleure identification et comptage des victimes** en s'appuyant sur des définitions claires en cessant d'amalgamer les infractions de traite et de proxénétisme.
- 3) **La garantie de protection des victimes** notamment au regard du droit au logement et droit au séjour, en respect de nos engagements vis à vis du protocole de Palerme ratifié par la France.
- 4) Garantir **la protection de toutes les victimes sans conditions** (de dépôt de plainte, de dénonciation et condamnation d'un exploiteur, ou d'arrêt du travail sexuel) et sa durée dans le temps, y compris après la fin des procès contre leurs exploiters.
- 5) Multiplier les possibilités légales d'**identification des victimes lorsqu'elles ne sont plus en possession de leur passeport** et que les ambassades ne produisent pas de nouveaux documents.
- 6) Garantir un **vrai accompagnement social dans la durée** qui permette l'accès à la formation, au logement, un droit au séjour pérenne, un revenu correct pour vivre, au lieu d'un "parcours de sortie" inefficace, aux critères discriminants et arbitraires.
- 7) **Supprimer les barrières légales qui entravent les possibilités juridiques des témoins** (clients et collègues travailleurSEs du sexe notamment) de venir en aide aux victimes et d'informer les autorités.
- 8) **Reconnaitre l'expertise des organisations de travailleurSEs du sexe** pour lutter contre la traite, en particulier pour identifier et accompagner les victimes, au lieu de systématiquement soupçonner les TDS d'être complices des exploiters.
- 9) **Changer la terminologie pour parler de traite aux fins de travail forcé** (dans l'industrie du sexe) au lieu du concept "d'exploitation sexuelle" non défini et qui ne sert qu'à priver les TDS victimes des protections liées au droit du travail.

« les violences liées à la prostitution » : cette expression pose problème parce qu'elle lie les violences au travail sexuel en tant que tel, au lieu de considérer les (mauvaises) conditions d'exercice qui sont le facteur réel d'explication de notre exposition aux violences, et non pas le

fait en soi, de gagner de l'argent en échange de services sexuels.

Le sexe (entre adultes consentants et protégé) en soi n'est pas dangereux, ni le fait de gagner de l'argent. Amalgamer le travail sexuel à la violence **dépossède les travailleuSEs du sexe de leur capacité à désigner par elleux-mêmes ce qui leur fait violence**, au profit d'un état néolibéral qui désigne comme ennemi des populations indésirables en criminalisant leurs échanges économique-sexuels sous le vocable « prostitution » tandis que les échanges économique-sexuels des classes bourgeoises ne sont jamais désignés comme tels, ni criminalisés.

Cela empêche la véritable **lutte contre les violences via des approches de réduction des risques, de prévention, ou d'autodéfense féministe**, puisqu'il s'agit au contraire d'empêcher l'exercice du travail sexuel en tant que tel, assimilé à de la violence, et de la pire manière qui soit, à savoir en entravant l'accès aux droits du travail et protection sociale, et en criminalisant notre travail, et donc nos conditions de vie, voire de survie et d'existence.

La prohibition et la clandestinité sont ensuite le contexte idéal pour les agresseurs qui savent que nous ne prendrons pas le risque de porter plainte, au risque de tout perdre. Il existe de nombreux exemples de travailleuSEs du sexe qui se sont retrouvés à la rue après que la police ait prévenu leur propriétaire. Autre exemple, les pouvoirs publics ont toujours refusé de soutenir et de financer le **projet Jasmine** ou le **service juridique du STRASS** au prétexte que nous ne définissons pas la « prostitution » comme une violence, et que nous ne pourrions donc pas prétendre aux subventions pour lutter contre les violences faites aux femmes, si nous ne qualifions pas notre travail de violence. Il est impossible pour nous de reprendre cet amalgame au risque de perdre toute confiance avec notre communauté et donc le sens même de notre organisation collective.

A l'inverse, l'amalgame sexe et violence, empêche de parler des violences au travail, ou du travail comme violence, puisqu'il s'agit de disqualifier le travail sexuel, en l'excluant du champ du travail, et le maintenir dans une analyse uniquement genrée comme appartenant à un continuum de violences sexistes et sexuelles. Cela empêche de mobiliser tous les outils du droit du travail pour se protéger des violences au travail. L'exemple typique est celui des employeurs qui, si le droit du travail s'applique, ont l'obligation d'assurer la sécurité sur le lieu de travail. Or, quand il n'y a aucun cadre et aucune règle, parce que **tout se fait de manière informelle**, le pire peut arriver. De la même manière, les féminicides nombreux subis par les travailleuses du sexe ne sont jamais abordés politiquement comme un sujet en soi. Cela ne fait en général que quelques lignes dans les pages des faits divers, et nos morts ne sont jamais commentées, alors qu'il suffit qu'un néonazi soit tué pour qu'une minute de silence soit accordée, y compris avec l'appui de groupes dit anti racistes et progressistes.

Cela est la démonstration parfaite, qu'en réalité, les violences réelles subies par les travailleuSEs du sexe n'intéressent personne. En tout cas, ce n'est jamais un

sujet politique. Et que seule la violence symbolique et de représentation du travail sexuel en tant que « viol tarifé » ne suscite un intérêt, non pas pour écouter les personnes concernées sur les violences subies, mais au contraire, pour **enfermer dans un statut de victimité, et d'incapacité politique, afin de justifier les pires politiques prohibitionnistes**, qui permettent de **lutter contre l'immigration au nom de la traite**, ou d'accompagner la spéculation immobilière et la gentrification au nom de la protection des femmes en nous chassant, nous et nos clients, de l'espace public.

« garantir le droit à disposer de son corps » : cette phrase est complètement contradictoire avec l'affirmation précédente d'« abolir la prostitution ».

Soit la France Insoumise respecte notre droit à disposer de notre corps, ce qui inclut le fait que nous puissions exercer un travail sexuel. Soit la France Insoumise « abolit la prostitution », et donc elle assume être contre la libre disposition de nos corps. Mais on ne peut pas faire comme si « abolir la prostitution » ne revenait pas à **nier notre capacité de consentement**, à nous refuser des droits fondamentaux, comme le droit du travail, à nous précariser à mort en entravant l'exercice de notre travail de diverses manières et notamment par des politiques de criminalisation directes ou indirectes.

Si la France Insoumise est capable de comprendre la libre disposition du corps en ce qui concerne **l'euthanasie, l'usage de drogues, l'avortement, les transitions de genre**, ou n'importe quel autre sujet, si la France Insoumise est capable d'accepter qu'il existe des échanges économico-sexuels à l'occasion de la St Valentin, de rendez-vous amoureux, quand on nous paie un verre en boîte, ou tout simplement dans le cadre du couple et du mariage, qui encadre par le droit les échanges matériels entre époux, dont les échanges économico-sexuels font partie, l'exception faite pour le travail sexuel est incompréhensible. Ou alors abolissez aussi le mariage, et l'ensemble des rapports hétérosexuels qui sont tous imprégnés de domination masculine. Avoir le droit de disposer librement de son corps, inclut nécessairement le fait de prendre le risque d'avoir des échanges sexuels dans des cadres inégalitaires ce qui est le contexte général pour les femmes en situation d'hétérosexualité notamment. Cela ne signifie pas renoncer à lutter contre ces inégalités, mais de le faire de manière efficace via l'autodéfense féministe par exemple, les batailles culturelles comme l'éducation sexuelle, et non en criminalisant et interdisant ces échanges entre adultes consentants.

« l'accès à la santé » : de la même manière, l'accès à la santé est très largement entravé par les politiques d' « abolition de la prostitution » qui visent à empêcher l'exercice du travail sexuel en soi, et donc empêchent les pratiques de réduction des risques, de solidarité et d'entraide, empêchent la protection sociale y compris pendant le pire de la crise COVID ce qui a déclenché une vague de suicides pendant les confinements, qui favorisent les épidémies diverses et variées, de ne plus pouvoir imposer le port du préservatif quand nos clients bénéficient d'un contexte de désorganisation et de déplacement du travail sexuel lié à une clandestinité accrue, pour faire baisser les prix et demander des rapports à risques.

Comment parler d'accès à la santé quand ce sont les abolitionnistes qui forment les personnels soignants et travailleurs sociaux, en diffusant les pires représentations, qui encouragent à amalgamer l'exercice d'un travail sexuel à une forme d'autodestruction, et qui découragent ainsi toute parole libre des TDS avec des médecins non jugeants ? Il y a pourtant de vrais besoins notamment en matière de santé mentale et de soins gynécos, et en attendant la santé communautaire reste l'approche la plus efficace.

Sur ce dernier point, nous constatons que la France Insoumise a repris nos observations sur les besoins d'un programme sanitaire efficace. De même pour la question du logement, de l'accès aux droits, on sent qu'il y a une reprise de nos demandes. Néanmoins, il faut bien comprendre que le verrou qui empêche l'accès aux droits et à la santé, c'est la criminalisation du travail sexuel, à savoir en France : les arrêtés, la pénalisation des clients, et la définition actuelle du proxénétisme. Le point sur le droit à l'entraide et la solidarité fait justement implicitement référence à cette définition du proxénétisme (dit de soutien) qui interdit toute « aide à la prostitution » y compris entre travailleurSEs du sexe, et sans aucun avantage financier. On devine que c'est ce qui est visé, mais comme ce n'est pas dit explicitement, et que juste avant il y a écrit « abolir la prostitution » on a l'impression d'une position de compromis où on glisse des choses pro-droits sans que les abolos comprennent que ça signifie remettre en cause le verrou de la criminalisation. Et si ce n'est pas clair, ce ne sera probablement pas appliqué, et alors ce ne sont que des phrases en l'air. Il faut que LFI assume une politique de décriminalisation quitte à définir son abolitionnisme comme non répressif, comme le fait le NPA par exemple, ce serait mieux que la position actuelle, si la France Insoumise n'arrive pas à se débarrasser du concept d'abolition, qui aujourd'hui ne veut plus dire grand-chose tellement c'est galvaudé par les prohibitionnistes.

Sur la police judiciaire, le problème n'est pas tant qu'il manque de la police, mais plutôt de savoir que fait la police. Parler de « réseaux de proxénétisme » montre clairement l'amalgame avec la traite et une forme d'incompréhension voire d'incompétence. La majorité des affaires de proxénétisme concerne surtout

la location. En tout cas, cela nécessite clarification, puisque la définition actuelle du proxénétisme ne va pas. Et là encore, il y a une contradiction majeure avec ce qui est dit ensuite sur le droit au logement ou à l'entraide, puisque ça implique de revoir les lois sur le proxénétisme, et non de renforcer les moyens de la police pour criminaliser le proxénétisme tel que défini actuellement.

Sur la formation des soignants, si c'est le Nid qui fait les formations non merci.

Les « violences spécifiques », en fait n'est pas la phraséologie contextuelle correcte. Notre priorité en termes de santé, ce n'est pas « les violences », mais **l'absence de protection sociale** par exemple, le fait qu'on n'ait **pas d'arrêt maladie**, ou de bons remboursements quand on n'a pas de mutuelle, ou le fait qu'on ne peut pas imposer la capote à cause de la pénalisation des clients et qu'on soit obligées de prendre la PrEP qui fait vomir surtout quand on a dû sauter des repas et qu'on a l'estomac vide car on galère trop. Parce que sinon en termes de « violences spécifiques » qu'on subit, il faudrait surtout parler des violences administratives, des violences sociales, des violences théoriques et politiques, dont celle de l'abolitionnisme d'état qui nous enferme dans un statut de non citoyenneté, au point où nous sommes mêmes excluEs des syndicats classiques, et des partis de gauche, qui ne sont même pas capables d'avoir des travailleurSEs du sexe en position éligibles comme candidatEs aux élections tellement nous sommes excluEs des forums politiques ou de l'expression légitime à la prise de décision publique.

La violence économique, de nous enfermer dans la pauvreté et de justifier la pénalisation du travail sexuel comme un moyen de nous précariser afin « d'assécher la demande » et de nous inciter à faire un « vrai travail ». La première des violences pour nous elle est là.

C'est quand on nous explique que les clients avec qui nous consentons à avoir des rapports sexuels sont des violeurs, tandis que quand **on veut porter plainte contre les vrais viols**, on nous envoie chier, et on nous explique qu'on n'a qu'à arrêter de faire la pute, ça nous arriverait pas.

Les « violences spécifiques » c'est quand après 50 ans d'existence comme mouvement social, on soit complètement ignoréEs par l'ensemble de la classe politique, y compris des partis de gauche, pour qui on appelle à voter comme stratégie antifasciste, parce que oui on a une conscience de classe, mais qui ne viennent même pas nous écouter lors des auditions publiques à l'Assemblée Nationale. Se retrouver face des députés RN, et c'est vraiment la honte, parce que c'est vraiment pas à eux qu'on a envie de parler, et qu'il ne reste plus que le dégoût de faire tout ce travail de plaidoyer pour en arriver là.

Les « violences spécifiques » c'est de **laisser le monopole de la question du travail sexuel aux non concernéEs** et de laisser les abolitionnistes piller et détourner les principes de lutte des classes en se prétendant les promoteurEs de la

bienveillance, de la liberté et de l'égalité entre les femmes et les hommes sans se questionner sur la résonance idéologique entre ces principes et le traitement fait aux concernéEs.

Les « violences spécifiques » c'est de subir, pour le groupe minoritaire que sont les travailleurSes du sexe, les méthodes d'un groupe dominant incarné par la gauche progressiste abolitionniste. Ces méthodes : propagande, passage en force, mensonges, conflits d'intérêts, silenciation, idéologie, domination, victimisation... accompagnées d'un champ lexical (abolition, traite, survivantes, viol tarifé, marchandisation, esclavage, etc...) Intentionnellement manipulateur des émotions, créateurs et amplificateurs de biais, vont à l'encontre du progressisme. Par exemple, l'utilisation de témoignages d'une poignée de « survivantes » sur des milliers de « vivantes » du travail sexuel suffit étrangement à convaincre. C'est ainsi qu'est démontrée la violence de la méthode quand au décalage de la réalité et des enjeux des personnes en exercice concernées et la supposée prédominance épistémique de la parole des survivantes. L'injustice épistémique que subissent les TDS est un vrai sujet.



Question 3

Qu'y rajouteriez-vous (Notamment en ce qui concerne le droit du travail, la protection sociale, etc.) ?

Il y a énormément à dire sur le droit du travail et la protection sociale, mais pour faire court, la situation actuelle est absurde car il y a un refus de considérer le travail sexuel comme travail ce qui crée de **véritables entraves dans l'ouverture de droits et de protections**, et dans le même temps, il y a obligation de déclarer le travail sexuel à l'URSSAF et au fisc sous peine de condamnation pour travail dissimulé.

Cela signifie que lorsque l'état veut encaisser l'argent des travailleurSEs du sexe, c'est un travail, mais quand il s'agit d'avoir des droits ce n'est pas possible car ce n'est plus un travail mais une violence faite aux femmes. Même Marlène Schiappa expliquait que c'était très compliqué d'indemniser les travailleurSEs du sexe pendant la crise COVID et qu'il fallait se déclarer comme travailleur indépendant, mais que la prostitution n'était pas un travail mais une violence de genre, mais que le parcours de sortie ce n'était que pour les personnes qui faisaient la demande en commission départementale avec le soutien des assos agréées comme le Nid (pas les assos TDS comme le STRASS), et que non, il n'y a rien de prévu pour les personnes en arrêt, malades, ou confinées, sauf si on est déclarée comme travailleurSE en autoentreprise avec plus d'un an de cotisation, mais non ce n'est pas un travail.

La question du statut est en général un faux débat, car il se réglerait de lui-même avec la décriminalisation, en particulier la définition actuelle du proxénétisme. A l'heure actuelle, c'est surtout le statut de salarié qui est interdit pour les formes de travail sexuel définies comme de la « prostitution ». Mais dans la pratique, il y a un besoin d'information sur les droits et de possibilités de requalification salariale, quand c'est possible légalement. Il y a un vrai débat à avoir sur le salariat, car c'est le statut le moins répandu dans l'industrie du sexe, et pourtant le plus protecteur.

Notre modèle est un travail sexuel sans patrons et sans exploiters, mais on ne peut pas ignorer que des formes de salariat caché existent (ou pas caché mais illégal), et il faut aussi réfléchir à **des formes de protection sociale pour les indépendants**, et pour l'économie informelle, comme pendant les crises sanitaires. A l'heure actuelle, au mieux on nous propose des chèques service, et sinon un « parcours de sortie ». Alors que nous on veut tout ce qui s'applique aux autres travailleurSEs. On a essayé de mettre en place une mutuelle et une

prévoyance, mais cela fonctionne davantage comme un contrat collectif pour réduire les coûts et les remboursements sont plutôt basiques. Ça permet aux TDS qui n'ont pas accès à la C2S ou d'autres mutuelles d'avoir une protection mais l'état devrait s'impliquer pour mieux répondre à nos besoins.

Il y a un vrai besoin de contractualisation, pour garantir l'effectivité des droits, mais soit c'est interdit par la loi, soit il n'y a pas de culture syndicale assez forte pour changer les pratiques. Notre lobbying auprès de Dorcel, numéro 1 porno en France a porté quelques fruits, car sur le principe les employeurs sont d'accord pour accorder des contrats de CDD à la journée sur un tournage. Mais nos efforts sont combattus par les syndicats qui s'opposent au contrat de travail et au droit du travail pour les travailleurSEs du sexe, notamment dans l'industrie pornographique avec les prises de positions de Sophie Binet de la CGT en particulier qui qualifie le contrat de travail dans le porno d'un contrat de viol.

Sur **le droit à la retraite, il est possible en théorie, mais en pratique impossible** car personne ne peut justifier de 42 années de cotisation, puisque le statut le plus accessible d'auto entrepreneur n'existe que depuis 2008. Cela pose la question nécessairement du minimum vieillesse renommé ASPA et des conditions d'attribution, pour les personnes migrantes qui n'ont pas 10 ans de cotisation, ou lorsque l'héritage est ponctionné. Beaucoup de TDS préfèrent renoncer à l'ASPA et continuent à travailler pour ne pas que leurs enfants soient désavantagés ou bien qu'ils découvrent la situation de cette manière. Pas de possibilité non plus de retourner dans son pays pour toucher l'ASPA, même si on a travaillé toute sa vie en France.

Question 4

Parvenez-vous à remplir pleinement vos missions ? Quel type de difficulté rencontrez-vous ?

Non, nous sommes une **organisation syndicale** et politique qualifiée de « lobby proxénète ». On nous diffame constamment en racontant que nos membres sont proxénètes ou pas de vrais TDS. On nous accuse de tout et n'importe quoi. En conséquence, nous ne recevons aucune subvention publique malgré le travail que nous réalisons et qui pallie l'absence de droits, de protection sociale, et de services publics de la part de l'état. Nous essayons de réparer ce que l'état crée comme discriminations et enfermement dans la précarité. Mais au lieu d'être soutenuEs, nous sommes au mieux ignoréEs, au pire combattuEs.

Nous manquons de tout. Tandis que le Mouvement du Nid a des millions d'euros de subventions, pour renouveler son parc informatique, louer des locaux pour boire le thé et attendre que des putes viennent, payer les salaires de leurs directeurs, nous galérons à essayer d'organiser des **permanences syndicales**, un **service juridique**, des **cours d'autodéfense**, un **partenariat avec un mutualiste** pour garantir un peu de **protection sociale**, **produire de l'information**, des **conseils**, c'est déjà dans la définition du proxénétisme, comme « aide à la prostitution » et comme des militantEs abolitionnistes cherchent à nous piéger régulièrement en écrivant des fausses demandes pour nous accuser d'encourager la prostitution des mineurs ou d'encourager à la prostitution ou autre chose, on se retrouve à se méfier des demandes que nous recevons. La plus grande difficulté est que le gros de notre travail repose sur du bénévolat alors que nos membres et notre communauté est ultra précaire, que la plupart de nos militantEs sont en burn out et dépression, et que non on ne peut pas faire de pause, car on n'a pas de protection sociale. La stigmatisation fait que chaque prise de parole publique est un risque, pour le logement, redressement fiscal suite aux dénonciations, shaming dans la famille, lettres anonymes envoyées aux proches pour nous outter, ou bien affiches collées dans les rues avec nos visages et le qualificatif de « proxénète » par des militantEs anti-prostitution. Nous recevons régulièrement des menaces sur les réseaux sociaux, avec des pétitions demandant notre dissolution administrative et l'incarcération de nos militantEs pour proxénétisme.

On pourrait faire tellement de choses, et on a plein de projets comme des maisons de retraite pour les prostituées âgées ou des coopératives de sites d'annonces, d'habitation et de travail, du micro-crédit pour racheter des camionnettes et mettre fin aux locations abusives. Mais tous ces projets nécessitent des moyens que nous n'avons pas et une législation qui ne nous envoie pas en taule ou qui condamne notre organisation à la banqueroute à cause des amendes.

Question 5

Est-ce que vous avez des liens avec d'autres organisations/associations ? Menez-vous des actions conjointes avec ces dernières ?

Après 17 ans d'existence, nous avons fini par développer des alliances non négligeables dans les luttes féministes et LGBT, avec des organisations antiracistes décoloniales, des organisations pour la santé, les droits humains, mais nous sommes toujours ignorées par les syndicats et les partis de gauche.

Nous sommes régulièrement cosignataires et participantes aux événements féministes intersectionnels et aux luttes LGBT/queers, et dans les approches anti carcérales, anti impérialistes, anticapitalistes, antifas, etc.

Lors des mobilisations sociales pour les retraites ou les journées de blocage, nous nous joignons aux Inverties qui nous offrent un espace politique safe dans les Pink blocs et autres événements.

Question 6

Faites-vous du plaidoyer sur les questions de travail du sexe auprès de formations politiques (Partis, syndicats, etc.) ?

Comment s'organise le plaidoyer ?

En faites-vous auprès de femmes et d'hommes politiques ? De député·es ? (Notamment de gauche/ex-NFP)

Est-ce que vous avez été approchées ou avez-vous dû aller les chercher ? Est-ce que ça se passe bien ? Sentez-vous que cela a un impact ?

Oui, nous avons une activité importante de plaidoyer qui s'organise autour de production d'argumentaires, divers courriers et demandes de rendez-vous. La plupart des syndicats nous ignorent même si nous avons quelques soutiens de militants et syndicats de Solidaires malgré la position abolitionniste de l'union. Notre demande de créer un **SUD TDS** a été rejetée par l'Union Solidaires, sans justifications ni rencontre possible pour en discuter.

Nous sommes rarement approchées, et en général c'est nous qui sollicitons des audiences. Ça se passe correctement mais sans que ça n'aboutisse à grand-chose en général. Nous avons eu un peu d'impact lorsque Danielle Obono et Clémentine Autain ont relayé notre demande de fonds d'urgence pendant la crise COVID. Mais sinon, nous avons plutôt eu des visites de courtoisie sans que ça n'aboutisse à quoi que ce soit de productif. Nos demandes d'évaluation de la loi 2016 restent lettre morte, aucune PPL n'est venue de la gauche. En revanche, la droite a fait une PPL Juvin qui reprend le programme de LFI sur le logement et l'entraide, mais on devine un risque de traduction en faveur des propriétaires et rien pour les TDS sur l'aspect social, ou juste une légalisation des AirBNB qui coutent cher ou pour des établissements, sans que ça ne change rien pour le

logement principal ou les possibilités de coopératives.

On sent que Nadège Abomangoli a été sensibilisée suite à notre rendez-vous, on sent que y a du progrès avec des députés LFI, mais on aimerait rencontrer Clémence Guetté, Sarah Legrain et Mathilde Panot, et pour l'instant on n'a obtenu aucun rendez-vous avec elles.

On a le soutien de Ségolène Amiot et Andy Kerbrat mais on ne veut pas être enfermées dans une sous-catégorie LGBT alors que les questions TDS sont transversales à plein de sujets et centrales sur toutes les approches de réflexion sur le fonctionnement néolibéral, ou la lutte contre le fémonationalisme, l'impérialisme et le fascisme qui nous préoccupent en ce moment.

Question 7

Quelle est votre position sur le TDS ? Décrim, légalisation, autre chose ?

Le mouvement TDS international demande la décriminalisation et l'accès au droit commun, ce qui inclut le droit du travail. Il s'agit de comprendre ce que cela veut dire, et ne pas confondre avec le réglementarisme ou « legalisation » en anglais.

Pour schématiser, on légalise des choses comme les drogues pour assurer un contrôle sur la qualité des produits. Quand on parle de personnes qui travaillent, il ne s'agit plus de contrôler des personnes, en les enfermant dans un statut unique par exemple maisons closes ou zones de tolérance, mais de s'assurer que personne ne soit criminalisé, quel que soit le mode d'exercice du travail. La légalisation crée un cadre légal mais maintient un hors cadre illégal, ce qui vise en général les personnes sans papiers, les usagères de drogues, les personnes qui ne se conforment pas aux règles d'organisation du travail, avec des risques comme le registre obligatoire et la perte d'anonymat par exemple.

La décriminalisation n'est pas un vide juridique. Au contraire, cela permet d'ouvrir des droits et des protections actuellement empêchées par la définition actuelle des lois.

En Belgique, il n'y a pas eu d'abrogation du proxénétisme, mais une redéfinition qui criminalise par exemple les loyers abusifs au-dessus du prix moyen du marché. Cela peut être un modèle pour la France, si vous ne parvenez pas à convaincre du caractère superflu du concept de proxénétisme quand le droit pénal est déjà complet et suffisant pour lutter contre les abus dans l'industrie du sexe. Il ne s'agit évidemment pas de toucher aux lois contre la traite ou contre l'exploitation des mineurs.

La décriminalisation ne signifie pas non plus d'abandonner les programmes d'accompagnement social ou de lutte contre les discriminations, car ça ne règle pas le problème de la contrainte au travail dans les systèmes capitaliste et patriarcal.

Question 8

Que pouvez-vous dire de l'articulation entre la lutte pour les droits des personnes trans et les droits des personnes TDS ? Et en ce qui concerne les parcours migratoires ? Peut-être auriez-vous des données chiffrées ou des constats généraux dont vous pourriez nous faire part ?

Il y a beaucoup de points communs dans les luttes trans et TDS notamment en lien avec la question de la pathologisation et de la libre disposition du corps.

Beaucoup de leaders historiques des luttes TDS sont issues de la communauté trans, et ont offert des familles de rechange aux jeunes queers et trans quand personne d'autre ne les accueillait, notamment aux Etats Unis via la culture des ball rooms ou encore aujourd'hui dans plusieurs régions d'Afrique et en Amérique Latine, avec les risques que cela comporte à cause de la définition actuelle du proxénétisme. Le travail sexuel est une étape de vie et une ressource économique pour beaucoup de personnes LGBT qui fuient vers la grande ville ou en occident pour pouvoir vivre leur vie librement et échapper aux violences de genre comme les transfémicides. Le mouvement TDS a tout de suite compris l'enjeu et les risques autour des mouvements TERF et nous avons toujours agi pour définir des lignes féministes claires et rejeter cette tendance, qui en général est également SWERF.

Concernant les parcours migratoires, l'enjeu majeur est l'amalgame avec la traite des êtres humains qui n'aide en rien ni les victimes, ni les TDS migrantes.

Alors que les recommandations internationales contre la traite à des fins de travail forcé sont très claires sur l'importance de garantir des routes légales de migration et de droit au séjour pour garantir les droits fondamentaux des personnes et éviter les risques d'exploitation, l'exceptionnalisation du travail sexuel au travers du concept de traite aux fins « d'exploitation sexuelle » (non définie dans les traités) crée une situation paradoxale qui facilite l'exploitation en prétendant la combattre.

Les données chiffrées sont en général fausses, en particulier en France, puisque pour faire passer la loi de 2016 on a fait croire au grand public que 90% des prostituées étaient victimes de traite. Le prétexte était qu'à partir du début des

années 2000 il y avait eu une augmentation considérable de personnes étrangères dans la prostitution, or, n'est pris en compte que le travail de rue, et le déplacement des personnes françaises qui en effet dans les nouvelles générations ne travaillent plus dans la rue, mais via Internet est liée à l'essor des nouvelles technologies de communication à partir de ces années-là, et n'ont rien à voir avec une supposée installation massive de réseaux de traite. Les données policières et judiciaires sont assez stables et par ailleurs augmentent depuis la pénalisation des clients, qui n'a donc aucun effet contre le phénomène.

Il faut dire que l'analyse erronée des faits ne permet pas de politique efficace et surtout si on ne s'intéresse pas aux causes réelles de l'exploitation qui ne sont pas spécifiques aux industries du sexe, mais davantage en lien avec le statut administratif précaire de travailleurSEs migrantEs sans papiers qui n'ont pas de recours légaux possibles pour se défendre, subissent entraves au logement, à l'accès au marché formel du travail, et subissent des routes migratoires rendues illégales et dangereuses pour leur vie. Les drames humains pour traverser le Sahara et la Méditerranée apportent une compréhension bien plus logique des raisons qui poussent à s'endetter auprès de passeurs, prendre des risques, et subir des phénomènes de violence et d'exploitation.

Question 9

Concernant l'exploitation sexuelle des mineures, qu'y a-t-il à mettre en place ?

Il y a un **problème d'identification et de comptabilité du phénomène** puisque les données accessibles ne sont toujours que **des estimations issues d'organisations prohibitionnistes** qui gonflent les chiffres pour obtenir toujours plus de subventions.

Depuis 2016, nous avons néanmoins d'autres sources de données policières et judiciaires qui montrent une augmentation des activités policières et judiciaires, et a priori, du phénomène en tant que tel, même si les premières données étaient basses autour de **50 cas par an dans les années 2000**, nous sommes davantage entre **200 et 300 mineures identifiés chaque année** en France, donc une augmentation non négligeable.

Il est difficile d'identifier la cause du phénomène, mais nous rejetons en tout cas l'hypothèse d'un « effet Zahia » qui nous apparait une théorie raciste et classiste, reposant la responsabilité du problème sur les mineures elles-mêmes jugées trop naïves et cupides pour « tomber dans la prostitution » sans s'en rendre compte, parce qu'en plus elles seraient bêtes et trop influencées par les réseaux sociaux.

En réalité, les témoignages des mineurEs montrent une grande lucidité sur les conditions matérielles vécues et une dénonciation claire des dysfonctionnements de l'ASE notamment :

- la suppression de l'allocation pour les mineurEs isoléEs,
- le manque de personnel adulte encadrant
- le placement dans des hôtels repérés par les exploiters, ceux-ci sont nombreux.

En tout cas, les estimations des prohibitionnistes entre 20000 et 25000 mineurEs prostituéEs en France, principalement issuEs de l'ASE d'après eux, posent un problème mathématique, puisqu'il y a 74000 mineurEs placéeEs en France dont environ 30000 filles. Cela représenterait entre les deux tiers et 80% des filles concernées, ce qui nous paraît peu probable et contradictoire avec la plus faible disponibilité des témoignages. Cela efface également, la question des jeunes LGBT, des victimes de violences familiales, et des jeunes nigérianes victimes de traite bien que beaucoup moins nombreuses après la déclaration du roi d'Edo et chef religieux condamnant la pratique de la traite.

Il y a tout à mettre en place en termes d'accompagnement spécialisé. Et nous recommandons la mise en contact avec l'association **Itinéraires Entr'actes** à Lille, **Grisélidis** à Toulouse ou **Hors la Rue** à Paris qui sont spécialisées dans l'accompagnement des mineurEs qui vendent du sexe.

Question 10

Que pensez-vous des assistants sexuels pour les personnes handicapées ?

Nous pensons que les clients handicapés ne sont pas différents des autres clients si ce n'est que l'emprise des familles peut être beaucoup plus forte pour eux, lorsqu'ils sont jeunes, et rendre plus difficile la rencontre, en particulier pour les jeunes gays qui cachent leur sexualité. Le concept d'accompagnement sexuel a été développé par l'APPAS qui vend des formations et prétend avoir créé le métier d'assistant sexuel, alors qu'il s'agit juste d'une forme de travail sexuel qui s'adresse spécifiquement aux clients handicapés.

Cela ne change en tout cas rien pour les travailleurSEs du sexe, mais permet de militer pour une tolérance à l'égard des handicapés afin qu'ils ne soient pas poursuivis en tant que clients et que leur entourage familial ou institutionnel ne soit pas poursuivi pour proxénétisme lors de l'organisation des rencontres.

Nous préférons la ligne politique de l'association féministe des **Dévalideuses** qui recommande la décriminalisation du travail sexuel pour tout le monde, (donc la même revendication que les mouvements TDS) plutôt que de créer un statut d'exception pour les handicapés, qui profitent en général qu'aux hommes handicapés. La réflexion autour des femmes handicapées qui exercent un travail sexuel mériterait à l'inverse une attention qui n'existe pas autant politiquement.

Question 11

Quels sont les besoins spécifiques pour les personnes qui font du TDS numérique ? Du porno ?

Il y a ces derniers temps une croisade morale contre la pornographie et le travail sexuel en ligne, qui vise en réalité à normaliser la fin de l'anonymat en ligne et de l'internet libre. Via l'obligation d'identification pour regarder du porno en ligne qui est consommé par presque toute la population, il a été possible de normaliser l'identification de l'ensemble de la population et de la captation de données personnelles qui sont ensuite revendues au profit de sociétés organisant le microciblage marketing et électoral. **Faciliter la capture de nos données privées est le vrai enjeu qui se cache derrière la vérification d'âge**, avec comme Doctolib pour nos données médicales, des sociétés privées qui doivent gérer la sécurité de nos contenus privés, et échouent souvent comme le démontrent tous les scandales de piratage et d'outing déjà existants.

Concernant la pornographie le documentaire d'Ovidie Pornocracy explique assez bien la transformation du modèle économique passant de productions reines dans les années 90 à des phénomènes de tubes en ligne avec captation de contenus dits gratuits, souvent piraté, ou échantillons de clips offerts pour générer des flux vers les sites et plateformes où se vendent à présent les contenus, ou bien en récupérant du bénéfice via la publicité pour des plateformes webcam comme Live Jasmine dont les hubs les plus importants se situent en Roumanie et Colombie, centres mondiaux de la délocalisation du travail du sexe sous format webcam. Le phénomène des plateformes en ligne est venu compléter la transformation avec une classe travailleuse qui n'a plus accès à des cachets d'interprètes ni à des contrats de salaire comme nous le réclamons et que les productions se disent prêtes à accorder en France (c'est en réalité la loi sur le droit du travail qui doit s'appliquer). Il y a à présent une généralisation du précarité via le statut d'indépendant sur le même modèle que les plateformes de livraison Uber ou Deliveroo. Pour nous l'enjeu est d'obtenir une requalification salariale pour ce type de travail par exemple MYM ou Vends ta culotte en France, encore plus compliquée avec OnlyFans aux Etats Unis. Le salariat est en théorie possible et même légalement obligatoire quand il y a lien de subordination, ce qui est manifestement le cas quand les transactions financières passent par la plateforme qui garde un pourcentage, qu'il y a des règles de modération, un contrôle sur la communication avec les clients pour empêcher des rencontres hors plateforme, etc. En attendant, en absence de droit du travail, le statut de prestataire indépendant réduit considérablement la protection sociale, et entrave des droits comme celui du chômage ou pour la retraite.

Nous avons alerté le ministère du travail qui était à l'écoute sous Dussopt mais qui n'est jamais intervenu en nous expliquant que c'était aux travailleurSEs de mener des actions en justice et qu'ils ne pouvaient rien faire. Donc l'état intervient pour faire des lois et interdire notre présence en ligne mais ne peut pas intervenir pour faire appliquer le droit du travail qui est largement bafoué.

A côté de ça il y a de graves discriminations qui entravent la reconversion professionnelle des actrices en particulier, beaucoup plus stigmatisées que les hommes pour leur passé dans le porno. Et de graves discriminations dans l'accès aux assurances et aux services bancaires car les règles internationales, surtout après FOSTA-SESTA Acts aux Etats Unis ont généralisé les pratiques des banques qui se permettent de fermer les comptes de personnes recevant des transactions financières et revenus à partir de ces plateformes. Au-delà des banques, ce sont aussi les plateformes de transfert d'argent comme PayPal qui bannissent les travailleurSEs du sexe, en gardant toujours les sommes d'argent sur les comptes.

De manière générale, avec une nouvelle législation sur le proxénétisme, on pourrait penser et organiser des **systemes de cooperatives** pour le partage de contenus, diffusion de vidéos, ou même pour les annonces d'escortes, qui échapperaient ainsi au contrôle et exploitation de parties tierces. Il existe par exemple en Suisse, un site financé par le gouvernement fédéral suisse Call Me to Play pour offrir aux escortes une plateforme gratuite et qui les informe également sur leurs droits et les services de santé communautaire disponibles.

C'est un modèle à étudier. <https://callmetoplay.ch/>

A terme, les escortes pourraient également demander une requalification salariale, puisque les sites se permettent des systèmes de notation, de commentaires des clients, de modération ou autres règles imposées, qui montrent une forme de subordination salariale, avec des annonces toujours plus chères, surtout une fois que le site web a une forte notoriété. Au départ les annonces sont gratuites mais quand des sociétés écran rachètent les droits et ont leurs sièges sociaux dans des paradis fiscaux, tout d'un coup les règles changent et il faut payer les annonces, sinon on est moins visible sur le site et on trouve plus difficilement des clients.

On pourrait parler aussi du **projet Jasmine** pour lutter contre les violences et d'autres aspects de l'organisation de la communauté TDS en ligne. <https://projet-jasmine.org/>

Ce projet mériterait d'être soutenu par les pouvoirs publics comme système de signalement et d'alertes des agresseurs. Il est indépendant de la police et permet d'avoir une vision des violences faites aux TDS beaucoup plus précise puisque c'est le seul outil existant de mesure à ce jour.

